ABONNEMENT.

Saumur:

1/0 an.

16

Slx mois

Trois mois

2

Chah.

18

Troir mois

10

Troir mois

10

on s'abonne :

Chez MM. RICHARD et Co.

Passage des Princes.

Cher tous les Libraires;

rie.

LEHS

ers:

nur:

ant.

EANS.

UR

1875

IGERS.

si-poste.

bus.

M. bus.

OURS.

ibus, tess, tibus,

reas-pos

Trivelet.

a. à Saun

RE

viron l

Ville,

macies

rable e

G

ANTA

ECIEUX

S D'Hol

372, 180

n, Hai

Lyon

OUT

3 00

consu

tranco

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'EGEO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne, a. 20 c.
Réclames, — . . 30
Eaits divers, — . . . 75

BESERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées sant restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la réduction des annon es.

On s'ahonne:

Chez tous les Libraires

A PARIS,
Cher MX. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le luudi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affrauchie.

SAUMUR, 11 Septembre 1875.

Chronique générale.

LE VICE-AMIRAL ROZE.

L'Echo universel universel donne les renseignements suivants sur le nouveau commandant de l'escadre :

Le vice-amiral Roze, qui remplace M. de La Roncière dans le commandement de l'escadre de la Méditerrannée, a de longs et glorieux élats de services. Il est entré dans la marine en 1826. Son avancement a été rapide. Il était enseigne en 4832, lieutenant de vaisseau en 1839, capitaine de frégate en 1848, capitaine de vaisseau en 1856. Sa conduite à la Vera-Cruz, pendant la guerre du Mexique, lui a valu le grade de contreamiral. Il a porté avec honneur le drapeau français dans les mers de la Chine, et il a dirigé avec succès, au milieu de difficultés de navigation inouïes, l'expédition de Corée de 1866. La prise de Kang-Hoa, qui termina cette campagne, restera une des belles pages de l'histoire maritime de notre siècle. M. Roze a été promu au grade de vice-ami-

C'est un esprit cultivé et un caractère energique, un de ces officiers comme on en complait beaucoup, dans l'armée française, aussi capables de gouverner une colonie — l'amral Roze a laissé les meilleurs souve- airs en Cochinchine — que de commander une escadre ou de mener à bonne fin une espedition glorieuse.

Vrai marin, du reste, dans toute la force du terme. C'est à bord qu'il a fait sa carière, c'est à bord qu'il a conquis ses grades un à un, éloigne des intrigues politiques et sans rechercher les faveurs du pouvoir, a l'époque où l'assiduité des officiers de maine était goûtée aux Tuileries.

Nous ne pouvons nous défendre d'une vive satisfaction en apprenant que l'escadre de la Méditerranée est confiée à un officier supérieur qui n'a jamais cherché les emblèmes de tel ou tel parti dans les plis du drapeau de la France; nous ajouterons que, dans le corps de la marine, M. le vice-amital Roze a la réputation d'être très-versé dans son métier, et de connaître à fond les nouvelles manœuvres. A ce titre, nous ne saurions trop féliciter le gouvernement du choix qu'il vient de faire; il était de toute prudence de confier la flotte à un marin qui a tait ses preuves.

Quelques détails biographiques sur l'amila Roncière Le Noury, dont on s'occupe tant depuis quelques jours :

le baron Clément de La Roncière Le loury ajsoixante-deux ans.

Il entra à l'Ecole navale en 1829, et artiva au grade de capitaine de vaisseau en 1855; il rempli plusieurs missions en Andelerre comme aide de camp de l'amiral de Susse.

En 1856, il commanda l'expédition de la Reine-Hortense dans les mers du Nord et fut nommé en 1860 commandant de la division navale du Levant.

Contre amiral en 1861, il dirigea l'escadre cuirassée qui présida à l'évacuation du lexique en 1866. Un an plus tard, il devint

tocière est, depuis le comme

Le vice-amiral La Roncière commandait pendant le siège à Saint-Denis. Tout récemment, il a ouvert solennellement aux Tuileries le congrès géographique. Comme on l'a vu, et pour la cause que l'on sait, il vient d'être dépossédé de son commandement.

On lit dans le Français:

« Nous croyons savoir que M. Dufaure, après avoir soigneusement examiné l'article du Pays et l'avoir soumis à l'appréciation du parquet, a renoncé à l'idée d'une poursuite judiciaire. On annonce que l'Ami de l'Ordre, journal bonapartiste de Clermont, sera traduit en justice pour les déclarations qu'il a faites en commentant l'article du Pays. »

On lit dans le Constitutionnel :

« Le projet de loi sur la presse élaboré par M. le garde des sceaux a été communiqué au vice-président du conseil, qui l'à approuvé, après quelques modifications. Ce projet de loi sera déposé sur le bureau de l'Assemblée dans les premiers jours du mois de novembre. »

Un grand nombre de journaux reproduisent la note suivante de l'Indépendance belge:

« M. Ducros a remis sa démission samedi; des informations parfaitement sûres me permettent de l'annoncer.

» Mais M. Ducros restera préfet du Rhône jusqu'à ce qu'on ait trouvé la compensation qui doit lui être donnée. Ainsi en a décidé le ministre de l'intérieur.

» M. Robinet de Cléry, procureur général de Lyon, appelé par M. Dufaure à la suite de l'affaire Bouvier, se trouve encore à Paris, où il a fait de fréquentes entrevues avec M. le ministre de la justice et M. Bardoux.

» Sous les perquisitions de Lyon, de Marseille, de Limoges et autres lieux, on craint qu'il n'y ait quelque manœuvre suspecte et, au ministère de la justice, on s'entoure de toutes les précautions pour les déjouer au besoin. C'est ainsi que M. Dufaure vient de prier son collègue du ministère de l'intérieur de mander à Paris M. de Tracy, afin de recevoir de la bouche même du préfet de Marseille toutes les informations relatives aux perquisitions faites dans les Bouches-du-Rhône. »

Si nous en croyons la France, le ministre des affaires étrangères fera figurer en tête du Livre jaune (dont les premiers documents viennent d'être transmis au directeur de l'imprimerie nationale) la circulaire par laquelle il a notifié à nos représentants à l'étranger le vote de la constitution du 25 février.

La pièce ne manquera pas d'intérêt.

La Patrie a publié la note suivante:

e Depuis quelques jours, il circule dans les rangs républicains une rumeur étrange, qui a trait à la nouvelle attitude qu'aurait prise une haute personnalité du parti bonapartiste dissident. Il y a quelque temps, ce personnage, se croyant appelé aux plus grandes destinées, crut devoir affirmer la scission — scission déjà connue — et se po-

ser comme le chef d'une fraction prête à faire alliance avec les républicains. Or, voici que, d'après ces derniers, le chef prétendu de la démocratie césarienne serait rentré en grâce auprès de ceux dont il avait renié l'autorité.

» Nous ignorons ce qu'il pourrait y avoir d'avantageux ou de préjudiciable dans cette réconciliation pour les républicains, mais nous avons lieu de croire qu'elle ne s'est pas faite et n'est pas près de se faire.

» Une reine et un général, à la sollicitation du personnage en question, ont, il est vrai, à diverses reprises, intercédé pour le transfuge ambitieux, mais sans succès quant à présent. Il a été répondu textuellement à l'auguste intermédiaire du repentant: « Il n'y a rien à faire avant les élections. »

» Cette réponse a dû prouver à celui qui se l'est attirée que son plan était percé à jour. »

Ce qui tendrait à confirmer la nouvelle donnée par la *Patrie* en ces termes sibyllins, c'est que le prince Jérôme Napoléon va, diton, fonder en Suisse un journal politique qui ferait à l'*Ordre* et au *Pays* une guerre vigoureuse.

On lit dans la Gazette officielle de Carlsruhe, du 8 septembre :

« Nous apprenons que prochainement, en tous les cas après la session du conseil général de la Corse, une grande réunion de députés et d'anciens dignitaires bonapartistes aura lieu au château d'Arenenberg, sous la présidence du prince impérial.

» On y arrêtera le programme pour les futures élections et pour la prochaine session parlementaire. »

Le Courrier de France vient de publier une lettre par laquelle on lui signale les faits suivants :

« Le bâtiment de l'Ecole militaire (portant le n° 402), habité par le 447° de ligne, et le bâtiment n° 57, habité par le 43° régiment d'artillerie, avaient sur leur façade des aigles et insignes impériaux qui avaient été masqués depuis la chute de l'empire. On vient de les remettre au jour.

» On a fait de même dans le grand corps de bâtiment qui sert de mess aux officiers. »

Le Courrier de France affirme qu'il a fait vérifier l'exactitude de ces renseignements. Il n'a pas été contredit.

Bien que la mesure dénoncée par ce journal et par tous ses confrères de la presse républicaine n'ait probablement aucune portée politique, peut-être un mot d'explication à cet égard ne serait-il pas inutile.

Le gouvernement a reçu une première dépêche de M. Dauzon, notre consul chargé d'appuyer, au nom de la France, la démarche collective entreprise par les autres consuls des grandes puissances pour la pacification de l'Herzégovine.

La dépêche de M. Dauzon représente la situation comme grandement améliorée.

On lit dans l'Univers :

Notre correspondant d'Allemagne nous signalait hier une note émanant du bureau

de presse de Berlin, et dans laquelle il étai dit que M. le duc Decazes avait spontanément offert d'interdire le pèlerinage des catholiques allemands. On lit à ce sujet dans la Volksgeitung, de Berlin:

« Les récentes indications publiées par des journaux officieux, touchant l'amélioration des relations de l'Allemagne avec la France, reposaient sur des faits, comme on l'annonce de nouveau, de source également officieuse. Non-seulement la France s'est empressée d'adhérer à la politique des trois empires dans la question turque, mais le gouvernement français a aussi fait demander au cabinet de Berlin s'il ne désirait pas que l'on interdît le pèlerinage des catholiques allemands à Lourdes. Nous avons déjà dit que le cabinet de Berlin n'avait pas cru devoir accepter cette offre, parce qu'il ne désirait en aucune façon s'immiscer dans cette affaire. Nous devons ajouter que le gouvernement a remercié très-sincèrement le gouvernement français de sa prévenance, dont il lui sait le meilleur gré. Il y a longtemps que les relations des deux gouvernements avaient été aussi bonnes qu'en ce moment. Espérons que cette situation durera. »

On lit dans l'Opinion nationale :

« Il arrive depuis quelque temps au ministère des affaires étrangères d'Italie da continuelles réclamations provenant de citoyens niçois qui, malgré leur option en temps utile pour la nationalité italienne, sont considérés par le gouvernement français comme réfractaires à la loi militaire française.

» Le nombre de ces réclamations est si important que le ministre des affaires étrangères a dû se décider à entamer des négociations avec le gouvernement de Versailles, dans le but de régler ce différend, que la fausse interprétation du traité du 24 mars 4860 par le gouvernement français avait fait naître. »

LE PROGRAMME DE M. NAQUET.

Nous empruntous à l'Evenement les conclusions du discours que M. Alfred Naquet, député de Vaucluse, se proposait de prononcer dans la réunion privée de Marseille, qui a été interdite par M. le général Espivent de la Villeboisnet. Ces conclusions renferment le programme de la République intransigeante:

« Ce que nous voulons, il serait trop long et trop difficile de l'exposer complétement dans un discours : cela necessiterait des volumes ; mais nous pouvons au moins esquisser quelques traits de notre programme.

» Nous voulons demander, au moment voulu, la révision de la Constitution, afin que la République soit gouvernée par une Assemblée unique, élue pour un temps trèscourt, et révoquant à son gré le chef du pouvoir exécutif.

» Nous voulons, comme nos pères de 4793, l'appel direct au peuple pour la sanction des lois constitutionnelles.

» Nous voulons une large décentralisation.

» Nous voulons non point seulement la levée de l'état de siége qui remettrait en vigueur les lois de 1868 sur la presse et les réunions: nous voulons plus que cela: la liberté absolue de la presse et la liberté absolue de réunion.

» Nous voulons le droit d'association le plus étendu.

» Nous voulons la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

» Nous voulons l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

» Nous voulons le service militaire obligatoire, non plus nominal mais effectif.

» Nous voulons, dans l'ordre économique, le rachat de la Banque, des mines et des chemins de fer, ou tout au moins qu'on ne renouvelle pas les priviléges une fois expirés; parce que, là où le monopole s'impose, il doit bénéficier à tous au lieu d'être pour quelques-uns un moyen de prélever une prébende sur tous; parce que, en ce qui concerne la Banque, cela permettra d'abaisser le taux de l'escompte ; parce que, en ce qui concerne les chemins de fer, cela permettra d'abaisser les tarifs et de faciliter les communications.

» Nous voulons qu'au moins, en attendant, on abolisse les tarifs spéciaux et qu'on empêche ainsi les compagnies d'être les dispensatrices de la fortune publique.

» Nous voulons changer l'assiette de l'impôt : établir l'impôt progressif sur le capital ou le revenu.

» Nous voulons que le divorce, établi dans nos lois de la Révolution de 4792 et aboli par la réaction cléricale de 4846, y soit

» Nous voulons que la femme devienne, sinon au point de vue politique, du moins au point de vue civil, l'égale de l'homme; qu'elle puisse gérer ses biens, qu'elle puisse tester en justice; qu'elle reçoive, elle qui élève nos enfants, une éducation égale à celle que nous recevons nous-mêmes.

» Et ce programme, nous voulons surtout qu'on ne le mette pas en poche; nous voulons qu'on le montre, parce que c'est seulement avec un drapeau déployé de progrès et d'avenir que nous pourrons entraî-

ner le pays. » Voilà, citoyens, quel est le but de la politique dite intransigeante. C'est à vous qu'il appartient de la juger. Si vous la trouvez mauvaise, vous la condamnerez. Mais si vous la trouvez bonne, c'est encore à vous qu'il appartient de la répandre, et, en élisant aux prochaines élections, dans votre cité radicale, des députés prêts à la soutenir, de fournir à la future Chambre le noyau qui lui est nécessaire pour que le but que nous

nous proposons soit atteint. » Et maintenant, puisque tous ici, radicaux ou modérés, soit comme but, soit comme moyen, nous voulons avec une même énergie la conservation de la République, répétons une dernière fois que nos divisions ou mieux, nos nuances, ne remettent rien en question de ce qui est acquis, que nous sommes décidés à défendre la République contre les entreprises des monarchistes, et que, si elle venait à être menacée, tous, la main dans la main, nous serions prêts aux résolutions viriles

ALFRED NAQUET. »

LA FORTUNE DES PRINCES D'ORLEANS.

ini haya sinyusil bir iiwsaa

L'honorable M. Bocher a écrit de Ragatz, le 5 septembre, à l'Univers, au sujet de la note relative à la fortune des princes d'Or-

M. Louis Veuillot fait précéder les observations de M. Bocher des lignes suivantes :

Nous avons déjà dit que cette note, insérée dans l'Univers à notre insu pendant une absence, nous paraissait une mauvaise machine de très-petite guerre, provenant de quelque main plus empressée qu'adroite et réfléchie. Sur les premières réclamations qui ont été faites contre ces chiffres fantastiques, nous avons promis d'accueillir les réfulations qui nous paraîtraient fondées, et nous avons tenu parole. La lettre de M. Bocher est complète, et nous y prenons des explications qui achèvent de détruire les comptes trop malveillants qui nous avaient été glissés. M. Bocher a eu vraiment quelque raison de s'étonner « en voyant un journal comme le nôtre dénoncer la richesse et signaler à la crédulité populaire et aux mauvaises passions des partis l'importance prétendue des fortunes privées que l'on compose de chiffres extraordinaires et faux. » Ce n'est pas ainsi que nous voulons et que nous avons jusqu'ici combattu le parti orléaniste. Nous laissons parler M. Bocher:

La note prétend, sur la foi de je ne sais quels documents, que la valeur de tous ces biens était de 262,430,000 fr.

Voici l'exacte vérité:

Par suite des ordonnances royales royales et libérales — et de la loi du 5 décembre 1814, relative aux biens des émigrés, la duchesse d'Orléans et ses enfants rentrèrent en possession de ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été aliénés révo-

lutionnairement. Ceux qui furent restitués à la duchesse d'Orléans provenaient des débris de la fortune du duc de Penthièvre, son père. Le duc d'Orléans et la princesse sa sœur reçurent les 12 millions de biens dont j'ai parlé plus haut, reste des 114 millions confisqués en 1793, et acquittèrent 30 millions des anciennes dettes du père, que l'administration révolutionnaire n'avait pas payées, malgré l'énorme actif dont elle s'é-

Le duc d'Orléans rentra aussi en jouissance des revenus de la portion de son apanage qui n'avait pas été détruite; et vous verrez tout à l'heure, par une preuve certaine, à quel chiffre total s'élevaient en réalité tous ces biens, au lieu de ce chiffre de 262 millions que vous avez imaginé.

Vous ne mentionnez pas, dites-vous, la dot de la duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, et ses droits à la succession du roi de Naples. Vous avez eu raison; car ces droits et cette dot étaient de peu de valeur. La fille du roi de Naples n'avait pas apporté de fortune au duc d'Orléans. Élle lui avait apporté mieux que cela.

Vous dites que, lors du payement du milliard d'indemnité accordé aux émigrés, M. le duc d'Orléans et sa sœur touchèrent seize millions 469,734 francs.

Voici le chiffre officiel: 7,600,000 francs en raison des pertes éprouvées par Mme la duchesse douairière d'Orléans. Rien ne fut alloué pour celles subies par la succession de Louis-Philippe-Joseph.

De tous les calculs que vous avez faits jusqu'ici vous arrivez, monsieur le rédacteur, à cette conclusion que la fortune immobilière de Louis-Philippe, lorsqu'il monta sur le trône, augmentée d'un quart grâce à son habile administration, était de trois cent quarante-huit millions 249,668 francs 33 cent, et vous dites que ce chiffre résulte de documents authentiques, mais sans les indiquer.

Eh bien! il vous était et il vous est encore facile de savoir à cet égard, et d'une manière plus authentique encore, la vérité.

Toute la fortune du duc d'Orléans, en 4830, qui se composait alors du double héritage paternel et maternel, cette fortune, qui a fait, comme vous le rappelez, l'objet de la donation du 7 août, a été, sous prétexte et d'après le contenu même de cette donation, entièrement confisquée en 1852. L'administration de l'empire l'a eue dans les mains pendant dix-huit années. Elle en a aliéné une partie. Elle a administré le reste. Elle en a perçu les revenus, et il résulte des états officiels qui ont été fournis à l'Assemblée nationale en 4872 que la valeur totale des biens composant cette fortune était, non pas de 348,249,668 francs 33 centimes, mais seulement de 80 millions en-

De ces 80 millions, il faut déduire 35 millions vendus par l'Etat. Sur ce prix de vente, l'Etat s'est attribué 19 millions et a affecté 46 millions au rempoursement du solde de l'emprunt que le roi avait contracté pour le payement de ses dettes.

Il restait donc, en 1872, 45 millions, que l'Assemblée nationale a fait restituer aux légitimes propriétaires, ainsi doublement dépouillés par le gouvernement de l'empire de tous les revenus de la succession de leur père, pendant dix-huit ans, et de près de moitié du capital de cette même succession. Et ces 45 millions ont été partagés entre huit branches d'héritiers, dont trois branches

Poursuivant votre énumération, et pour mieux grossir les résultats, confondant les capitaux et les revenus, vous avez rappelé et additionné toutes les sommes qui, à divers titres, ont été touchées par les membres de la famille d'Orléans depuis 1830 jusqu'en 4848. Mais vous avez oublié de placer en regard tontes les dépenses, dépenses du roi plus que du père de famille, qui ont absorbé et excédé ses revenus. Vous avez oublié que le roi, en quittant le trône pour l'exil, le 24 février, avait laissé près de 40 millions de dettes qui ont été intégralement payées, et que ces dettes, contractées dans l'intérêt du pays, ont payé les dépenses de restauration des châteaux de Saint-Cloud, de Pau, de Fontainebleau et les grands travaux du palais de Versailles.

Ouant à la forêt de Breteuil, que, selon yous, le roi a acquise de M. Lassitte, en 1831, au prix de 9 millions, et qui est decuplée de valeur, elle a été vendue, après 1848, pour payer une partie des 40 millions de dettes dont je viens de parler. Ache-

tée moyennant 10 millions à M. Lassitte, elle a été vendue 5 millions. Vous voyez, monsieur le rédacteur, que si vraiment cette forêt a décuplé de valeur, c'est au profit de ses heureux acquéreurs.

Enfin, vous terminez, permettez-moi de le dire, monsieur le rédacteur, par une grande erreur et par une calomnie à l'adresse de M. le duc d'Aumale.

La succession du dernier des Condé aurait, dites-vous, accru de 90 millions la fortune de la maison d'Orléans. M. le duc d'Aumale posséderait à lui seul plus de 200 millions, soit 40 millions de rente à 5 0/0 (en propriétés forestières probablement, ce qui est un revenu assez rare), et le prince n'aurait jamais acquitté les dispositions testamentaires du duc de Bourbon en faveur des descendants des anciens soldats de l'armée de Condé.

J'ignore quel est le chiffre exact de la fortune et des revenus de M. le duc d'Aumale, et il ne vous appartient pas plus qu'à moi de le savoir. Mais ce que je peux vous apprendre et vous affirmer, c'est que, lorsque M. le duc d'Aumale est devenu l'héritier de M. le duc de Bourbon, dont il était le filleul, la fortune du prince se trouvait très-obérée, que le passif en égalait presque l'actif; que le conseil du roi exprima l'avis que M. le duc d'Aumale, alors mineur, devait renoncer à la succession, que le roi l'accepta à ses risques et périls et que c'est lui qui, par son administration, les avances et les sacrifices personnels qu'il fit pour éteindre les dettes, rétablit cette fortune et la rendit libérée à son fils à sa majorité.

Quant au legs particulier de M. le duc de Bourbon auquel vous faites allusion, il est, il a toujours été exécuté, et chaque année M. le duc d'Aumale consacre une somme de 100,000 fr. au moins en faveur des descendants des anciens officiers de l'armée de Condé, de l'armée des princes, etc.... ou d'autres serviteurs militaires de la France. Cette somme est distribuée par une commission dont j'ai l'honneur de faire partie.

Dans tout ce qui précède, monsieur le rédacteur, je crois n'avoir rien dit qui ne soit absolument vrai, quoique j'écrive de mémoire, il il sera facile à vos lecteurs d'en conclure que vous n'avez rien dit vous-même qui ne soit tout-à-fait inexact.

Je compte sur votre impartialité pour la publication de cette lettre, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée. ED. BOCHER.

#### Etranger.

ESPAGNE

Telegaphie carliste. — Elizondo, 9 septembre. — L'offensive prise par notre armée de Catalogne, aussitôt après le départ de Jovellar, vient d'être signalée par un victoire.

Le général a attaqué, le 34 août, la coonne alphonsiste d'Eurile à Agramunt province de Barcelone, et lui a fait cent dixhuit prisonniers, dont un colonel, et cinq officiers appartenant aux principales familles de Madrid.

Nos ennemis ont perdu encore cent seize chevaux, une centaine de morts et de nombreux blessés.

Cette dépêche est signée par le général Savalls.

Le roi Charles VII s'est entretenu longuement avec le général Dorregaray, dont la marche de Catalogne en Navarre, à travers le Haut-Aragon, a été aussi remarquable et heureuse que celle du centre en Catalogne.

Sa Majesté recevra incessamment la visite du général Lizarraga.

On attend de grands résultats de ces entretiens et de la conférence que notre vaillant roi a déjà eue avec les juntes des quatre provinces basco-navarraises.

Tolosa, 8 septembre. — Les feuilles officieuses de Madrid démentent déjà ellesmêmes les prétendues destitutions des généraux Mogrovejo, Valdespina, etc.

Tous les bruits de convenio sont de pure invention et de simples manœuvres de

Notre armée et nos populations sont bien résolues à combattre à outrance la Révolution.

La Epoca, el Tiempo, el Eco, effrayés par les menaces chaque jour plus redoutables des républicains espagnols, conjurent sur tous les tons le parti carliste de déposer les armes.

L'insuccès de leurs avances prouve la force et l'avenir de notre drapeau, dont les

deu mei de l nou seri a ét

mai S

cet

rinc élog teur lir l gédi son sa d

rabl

suffi

plau
Ham
le Ti
tatio
le fai
de T

On lit dans le Cuartel Real :

« Tous les renseignements que nous recevons de Madrid et de la France, où ont eu lieu récemment des réunions importantes, composées d'hommes ayant occupé de hautes positions sous le régime de septem. bre, s'accordent à signaler une grande cons. piration montpensiériste.

» Don Alphonse est par suite condambé a perdre la couronne.

» Il y a même des alphonsins qui sollicitent notre concours en vue d'une telle

Le fondateur de la Correspondance d'Espagne, M. Santana, a été chargé de diriger à Madrid un nouveau journal montpensierisle intitulé : Le Conciliateur.

La Epoca accueille avec indignation l'avis publié à ce sujet et elle administre au journal en question et à son fondateur une correction donnée de main de maître.

L'attitude séditieuse que vient de prendre le duc de Montpensier sera, sans aucun doute, un péril très-grave pour don Al. phonse, disons mieux, le plus grave de lous ceux qui l'entourent.

ITALIE.

Le Journal de Florence dit qu'après avoir passé la revue à Milan, le roi Victor-Emmanuel a annoncé que l'empereur d'Allemagne serait à Milan le 3 octobre prochain.

Des télégrammes venus de Rome annoncent que le Souverain-Pontife a reçu le 8 septembre, dans la salle du Consistoire, le pèlerinage de Laval et d'autres pèlerins formant plus de 300 personnes. M. le chanoine Sauve a lu une Adresse dans laquelle il a montré que les pèlerinages sont un signe du réveil de la foi.

Il a remercié Pie IX de l'érection du diocèse de Laval; il a enuméré les personnes composant le pèlerinage et offert an Saint-Père la statue Notre-Dame de Pontmain, puis la somme de 80,000 fr., comme l'obole

du diocèse.

PROVINCES DANUBIENNES.

Le Times publie une dépêche de son correspondant de Berlin, datée du 7 septembre, dans laquelle il est dit que le gouvernement ottoman est en train de concentrer trois corps d'armée, pourvus d'une nombreuse artillerie, dans la province turque de 01dervic. La dépêche ajoute que le gouvernement autrichien a fait annoncer semi-officiellement qu'il n'existe aucune entente entre l'Autriche et la Russie, relativement à une coërcition à exercer à l'égard de la Servie, de la part de l'une ou de l'autre des puissances européennes.

#### Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre est aujourd'hui en possession de toutes les lettres des colonels dans les régiments desquels des réservistes ont été versés. Ces lettres sont toutes à la louange des réservistes, qui, sauf de rares exceptions, se comportent bien, ont bonne tenue, bonne volonté et se soumetlent sans la moindre récrimination à la discipline qui leur est imposée. Lo absansh a fait ses preuves

Le Bien public apprend que l'amiral de Montaignac, ministre de la marine et des colonies, vient, après s'être concerté avec son collègue, le général de Cissey, ministre de la guerre, de donner des ordres pour qu'une nouvelle impulsion fut imprimée aux travaux entrepris après la dernière guerre afin de compléter la défense de notre littoral.

> SAUMUR Il y a cinquante ans.

XII. insvel die Levant. REPRÉSENTATIONS DE LIGIER A SAUNUR.

(Suite et fin.)

Manlius, ce chef de conjurés, dont le ca ractère est, depuis le commencement jusqu'à

afft, un chef-d'œuvre d'énergie et de grandeur d'ame, n'a pas été non plus parfaite-deur d'ame, n'a pas été non plus parfaite-deur d'ame, n'a pas été non plus parfaite-ment seisi par M. Ligier; la fameuse scène ment seisi par M. Ligier; la fameuse scène de la lettre n'a pas produit tout l'effet que pas produit l'effet que de la lettre n'a pas produit l'effet que d'ellettre n'a pas produit l'effet que d'ellettre n'a pas produit l'effet que d'ellettre Servilius est dans une scène de comédie; actions ne l'en accusons pas.

pais nous l'extrême faiblesse des acteurs Sans doute. M. Ligier servait puissamqui ont secondo mandi puissam-ment à faire ressortir son talent, mais d'un nutre côté cette même faiblesse, ce manque nutre côté cette même faiblesse, ce manque paction, ces absences de mémoire, ce défaut d'acuon, de la s'élever à fonts la scieurs, d'ensemble de s'élever à toute la liauteur

qu'il pouvait atteindre. on nous accusera peut-être d'avoir jugé sérèrement M. Ligier, mais nous l'avons fait sérerement de l'art. Si maintenant nous dans compte de l'opinion générale sur rendulis directions qu'on l'a vu avec plaisir, mais sans enthousiasme, et que sa première représentation avait fait concevoir des espérances qui n'ont point été réalisées des esperances qui in comme acteur de pro-dans les deux autres. Comme acteur de pro-vince, M. Ligier aurait droit à de nombreux doges; comme acteur de la capitale, imita-leur de Talma, et espérant peut-être recueil-lir le brillant héritage de cet admirable tra-gédien, nous pensons qu'il est bien loin de son modèle, qu'il n'a ni sa profonderr, ni a dignité, ni son jeu de physionomie, ni son grand art d'écouter. Sa taille, plus petite encore que celle de Talma, lui nuit considérablement sur la scène, où le moindre défaul corporel, la plus légère imperfection dans les formes extérieures, quand même elles ne seraient pas trop disproportionnées, suffisent pour envelopper dans la même proscription les facultés spirituelles, qui malheureusement ne préviennent pas les

La comédie d'Etienne, Brueys et Palaprat, fait beaucoup de plaisir; M. Ligier a joué le rôle de Palaprat avec toute la gaieté et la

légèreté convenables.

le

le

i-

es

it-

ble

-10

ent

ois

150

01-

ne-

iel-

itre

is-

hui

010

er-

ites

de

ont

tent

sci-

de

00

SOIL

de

une

18-

afin

Ligier reparul sur le théâtre de Saumur vingt-un ans plus fard, au mois de juillet 1846, et se fit applaudir dans einq représentations où il joua Louis XI, Hamlet, les Enfants d'Edouard, Virginie, Tartuffe et le Tisserand de Ségovie. A cette époque, la répution de Ligier était étable depuis longues années; a fardeau laissé à la Comédie-Française par la mort le Talma ne lui était-il pas échu sans partage? Il n'est donc pas sans intérêt de donner, comme simple approchement, quelques extraits des articles de Echo Saumurois rendant compte des représentaions de Ligier en 1846:

« Au seul nom de Ligier, et malgré les baleurs accablantes de la saison, notre théares'est soudain transfiguré. Le calme plat el la solitude ont fait place aux bravos frenéliques et à la brillante animation.....

Depuis qu'il a créé au Théâtre-Français es deux rôles les plus importants de son répartoire: Louis XI et le Richard des Enfants d'Edouard, M. Ligier n'a point fait mieux; mais son talent s'arrêtât-il à ces deux créations que sa place serait encore marquée parmi les plus beaux noms dont s'honore l'art dramatique.....

... C'est surtout dans les deux derniers actes de Louis XI que M. Ligier a été sublime de vérité; la scène de l'appartement entre lui et Nemours, et l'agonie du loi, justifient, à elles seules, toute la réputauon du célèbre tragédien.

Dans Hamlet, la fougue de M. Ligier fest révelée tout entière avec une incroyable

Duissance, et nous renonçons à peindre l'ef-

el que, parfois, il a produit sur l'auditoire balelant d'émotions.... · Que de larmes ent été versées aussi sur e sort des deux malheureux enfants d'Edouard d'Angleferre, confiés à la tutelle d'un monstre que M. Ligier a su enlaidir de toute

A vigueur de son talent !.... Dans les deux autres tragédies, M. Ligier g'est toujours maintenu au diapason de renommée, et si on peut reprocher un de rudesse et de sauvagerie au talent de darliste éminent, ces défauts sont largeent rachetés, selon nous, par les mille

de genie dont il sait parsemer ses rôles.

lais M. Ligier n'a pas seulement le

sentiment des plus sombres passions du monde tragique: c'est encore un comédien ande finesse et d'originalité; et la manière mil a joue Tartuffe devant nous lui assi-Prai dejà une assez belle place, parmi les celèbres comédiens de notre époque, s'il occupait, sans conteste, la première dans plus élevé...»

Certific pur l'imprimeur soussigne.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS ADMINISTRATIF.

Collège communal de Saumur.

Lundi 4 octobre 1875, à 8 heures du matin, se réunira, dans une des salles du collége, la commission chargée d'examiner les candidats aux bourses d'externes gratuits, instituées par la ville de Saumur dans son collège communal.

Les candidats peuvent se faire inscrire pour les cours de l'enseignement classique et pour les cours de l'enseignement secondaire special. Leurs noms et leurs certificats sont reçus au secrétariat de la Mairie. Les candidats doivent avoir 9 ans au moins pour l'enseignement classique, et 10 ans au moins pour l'enseignement spécial. Ils sont divisés, suivant leur âge, en cinq séries pour le premier de ces enseignements, et en trois pour le second. L'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale. Ces épreuves sont de la force de celles qui peuvent être subies par des élèves sortant de la classe immédiatement inférieure à la classe où ils se proposent d'entrer. Elles sont conformes aux épreuves imposées pour l'admission des boursiers départementaux aux cours d'enseignement classique et spécial.

L'inscription des candidatures est reçue jusqu'au 30 septembre. Les pièces à présenter sont : 1° l'acte de naissance ; 2° le certificat délivré par le chef d'institution où l'enfant a étudié; 3° le certificat de bonne conduite délivré à l'enfant par le maire de la

commune.

Le Maire de Saumur, LECOY.

Par lettre du 7 courant, Mgr l'archevêque de Tours a bien voulu faire connaître à Mgr l'évêque d'Angers son intention de contribuer, dans la mesure de ses forces, à la fondation d'une Université libre à Angers.

Les préfets, se conformant aux dispositions de la circulaire à eux adressée par M. Buffet relativement aux secours à accorder aux familles des réservistes nécessiteux de la classe 4867, viennent d'adresser aux maires placés sous leurs ordres des instructions précises.

Les maires sont autorisés à convoquer extraordinairement et d'urgence les commissions administratives des établissements charitables et les conseils municipaux pour examiner la situation des familles et les fonds nécessaires.

Dans le cas où un conseil municipal croirait devoir réclamer le concours de l'Etat, pour l'aider à venir au secours des familles nécessiteuses, la demande devra être transmise au préfet le 45 septembre au plus tard. Chaque préfet centralisera les demandes de cette nature provenant de son département et les transmettra au ministre de l'intérieur.

L'article 2 de la loi du 47 juillet 4875, portant établissement d'un impôt sur les vinaigres et sur les acides acétiques, est ainsi

Le droit sur les vinaigres et sur les acides acétiques produits en France sera percu à l'enlèvement des fabriques et assuré au moyen de l'exercice des fabriques, des magasins de gros et des débits, par les employés des contributions indirectes, et au moyen des formalités à la circulation prescrites par le chapitre 1er, titre 1er, de la loi du 28 avril 4816. »

Il résulte de cette disposition que le transport de ces marchandises est désormais soumis aux mêmes formalités de régie que les alcools, vins et autres boissons.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans informe le public que les gares et stations ne doivent accepter les vinaigres et les acides acétiques qu'autant qu'ils sont accompagnés de pièces de régie en bonne forme. Elles doivent, en outre, pour ces transports, se conformer aux prescriptions des avis et instructions 3124, 3243, 3276, 3283, 3351, 3370 et 3448.

Les candidats au Sénat dans les Deux-Sèvres seraient, d'après une communication faile au Figaro:

Conservateurs:

M. Taillefert, député du centre droit, viceprésident du conseil général.

M. le général Allard, président du conseil général, ancien président de section au

Conseil d'Etat, bonapartiste transigeant, faisant volontiers des avances aux légitimistes.

M. Taillefert représente l'arrondissement de Melle, le sud du département ; le général Allard, Parthenay et le nord des Deux-Sè-

Républicains:

M. Gireaud, président du tribunal de Niort; très capable, très-remuant, président de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, très-impérialiste jusqu'en 1870, rallié à la forme du gouvernement actuel. Mais il est président du tribunal et voudraitil donner sa démission?

M. Maichain, maire de Niort, homme modéré, conciliant, bon administrateur,

mais sans prestige.

Il y a bien encore M. Ricard dont on promet la révélation à l'Assemblé depuis cinq ans, mais je puis vous affirmer qu'il n'arrive pas en rang sérieux.

En résumé, l'honorable M. Taillefert a beaucoup de chances; M. Gireaud, s'il se décide à se présenter, vient après. S'il n'ose pas, l'élection du général Allard serait pro-

Les Sables-d'Olonne. — Un naufrage aura lieu le dimanche 49 septembre aux Sablesd'Olonne; pour mettre le public à même de suivre les émouvantes péripélies de ce drame maritime, la Compagnie de la Vendée organise pour ce jour, comme nous l'avons dit, un train de plaisir; le prix des troisièmes classes, aller et retour, sera fixé, croyonsnous, à dix francs.

Ce sera un spectacle terrible et émouvant: un vaisseau désemparé par la tempête, battu par les vagues furieuses, cherchera à gagner l'entrée du port : le canon d'alarme retentit à bord ; le navire, - signe de détresse, - a mis son pavillon en berne; le gouvernail n'obéit plus au pilote, et le bâtiment, cédant à l'effort des vagues, va à la dérive du côté des récifs que la mer couvre en par-

tie de ses flots écumants.

Cependant, à la côte, on ne reste pas inactif. Le sémaphore échange des signaux avec le bâtiment; les sauveteurs s'élancent sur leur bateau, et s'efforcent d'aborder le navire; mais les hardis marins s'épuisent à lutter contre les lames furieuses ; l'équipage du navire paraît décidément perdu, lorsqu'on amène sur la grève un canon porteamarre..... On charge la pièce, on pointe entre les mâts du navire en détresse; le projectile portant une amarre passe au-dessus de la mâture et, lorsqu'il tombe à la mer, l'amarre repose sur le pont; un des naufragés s'en saisit, on établit un système de va-et-vient, l'équipage est sauvé: merci, mon Dieu!

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'agit ici d'un simulacre de naufrage, et que les curieuses expériences qui auront lieu le 49 septembre aux Sables, sous les auspices de la Société centrale de sauvetage, donneront lieu à une fête maritime d'un attrait ir-

Voici une mort terrible, dit la Revue de l'Ouest:

Mardi, Emmanuel Giraud, macon, demeurant à Chaille-les-Marais, arrondissement de Fontenay (Vendée), voulut aider à des fermiers à maintenir un taureau qu'on avait couché. Il prit un pieu dont il tint la pointe dirigée vers sa propre poitrine. L'animal, ayant fait un mouvement violent, enfonça le pieu dans le corps de Giraud, qui expira cinq minutes après.

Dans la soirée du 5 de ce mois, le sieur Bataillon, demeurant au moulin d'Herbault, commune d'Auzouer, arrivait au moulin de la Roche, commune de Villedomer, canton de Châteaurenault (Indre-et-Loire), conduisant une charrette chargée de sacs de blé et d'une certaine quantité de paille.

Pour entrer au moulin, il faut traverser un cours d'eau d'une certaine profondeur, sur un passage étroit et difficile. Bataillon, monté sur sa charrette, tenait dans ses bras un enfant endormi et conduisait assez difficilement. Il est vraisemblable qu'il se trompa de guide, la charrette fut précipitée avec le cheval dans l'eau profonde d'un mètre environ. Le malheureux conducteur resta le corps à moitié engagé sous le véhicule et ne parvint à se débarrasser qu'après des efforts désespérés et au bout d'une demi-

Alors il commença avec une activité fiévreuse et en appelant au secours à chercher son enfant au milieu des sacs bouleverses; mais ce fut en vain; l'obscurité était pro-

fonde; personne ne répondait à ses cris; le cheval se débattait avec violence.

A bout de forces et le cœur navré, Bataillon se dirigea vers le moulin et éveilla le meunier, M. Deschamps. Celui-ci accourut avec son domestique et on recommença les recherches. Cette fois, elles ne furent pas inutiles ; mais, hélas ! l'enfant était mort; on le retrouva au milieu des sacs de grains, entièrement plongé dans l'eau et blessé profondément à la tête. Le pauvre père est inconsolable.

Aux termes des règlements aujourd'hui en vigueur, les mesures de boissellerie peuvent être fabriquées avec les bois de chêne, de hêtre, de noyer, de châteignier, et pour les fonds seulement en sapin. Il a été reconnu que le frêne présente aussi les conditions nécessaires pour la bonne construction des mesures dont il s'agit.

En conséquence, un décret en date du 7 août autorise l'emploi du bois de frêne concurremment avec les bois ci-dessus désignés, pour la construction des mesures de capacité destinées aux matières sèches.

#### Faits divers.

Directions et intensités des vents.

M. Jurien de la Gravière a présenté à l'Académie des sciences le premier résultat d'un travail entrepris dès l'année 4869 par M. Brault, lieutenant de vaisseau.

M. Brault a eu le courage et la patience de dépouiller vingt mille journaux de bord, dont il a extrait 239,000 observations qui lui ont permis de dresser des cartes donnant non-seulement la direction, mais encore l'intensité probable des vents dans les diverses latitudes.

Le travail de M. Brault est beaucoup plus complet que celui du célèbre capitaine Maury, et lui a permis de signaler des particularités fort intéressantes sur les centres de rotation qui se manifestent sur certains points, aux Açores notamment, et sur les zônes de calme qui se déplacent dans les régions équa-

M. Leverrier, peu prodigue de ses éloges, a adressé publiquement à M. Brault toutes ses félicitations dans les termes les plus flat-

On vient, dit la Presse, de découvrir un portrait authentique de Jeanne d'Arc, fait du vivant de la pucelle d'Orléans. Un amateur de Paris l'acheta, il y a plusieurs années, en bloc avec plusieurs autres. Ce n'est que dernièrement qu'il s'est aperçu de la valeur de l'objet qu'il possédait; en faisant nettoyer un grenier où le tableau était relégué depuis longtemps. On l'attribue, ajoute la Presse, au peintre écossais Power, le même qui peignit l'étendard de la pucelle.

LA DISPARITION D'UNE ANCIENNE ÉTOILE.

de bout, convinuente

Que deviennent les neiges d'antan? Que deviennent les ex-jolies femmes? pourrait-on ajouter.

En voici une qui a eu son heure de célébrité et que tout Paris a connue, et qui, de chute en chute, édentée, vieille, hideuse à voir, est morte marchande d'asticots pour les pêcheurs.

C'est hier que le corbillard des pauvres venait prendre, rue Monge, à la porte d'un garni, les restes de la célèbre comtesse de

Il y a quarante ans, on admirait son luxe, ses toilettes. Son mari avait un magnifique hôtel, de superbes attelages.

Peu de temps après leur arrivée à Paris, le comte et la comtesse furent admis dans les meilleurs salons. Mais on ne tarda pas à découvrir que le prétendu comte Borriani n'était autre qu'un forçat espagnol, et que la comtesse avait assassiné un prêtre à Saragosse. Ils furent arrêtés pour faux et envoyés: le mari aux galères, la femme dans une maison centrale.

Celle-ci revint à Paris en sortant de prison. Elle n'avait alors que vingt-six ans, et elle fut l'une des célébrités des femmes du demi-monde pendant plusieurs années. Malgré les ressources que lui procuraient ses amants, elle commit de nombreux vols et fut

de nouveau jetée en prison. Quand elle en sortif, elle avait tout perdu: jeunesse et beauté.

Pour les articles non signés : P. Goder.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée à l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes qui auront lieu aux Sables-d'Olonne le 19 septembre, des trains de plaisir seront organisés pour cette ville.

Des affiches indiqueront prochainement les heures de départ et d'arrivée ainsi que le prix des places.

#### Bibliographie.

#### LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ.

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spé-cialement des jeux d'esprit, poétiques, littéraires et scientifiques, des jeux de salon et de jardin, des jeux d'enfants, des curiosités et anusement de tout genre, en un mot, de tout ce qui peut intéresser, distraire et parfois instruire une réunion de famille ou une société composée de personnes intelligentes. - La Revue donne de nombreuses primes consistant surtout en jeux étrangers. - 2 livraisons par mois. - Abonnement: 5 fr. par an. - Adresser les abonnements, par mandats ou timbres-poste, à M. V. Gallet, editeur, rue Boulan, 27, à Bordeaux.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Cie. aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les dix-neuf premiers fascicules sont en vente.

Sommaire du MAGASIN PITTORESOUE (août 4875), à 60 centimes par numéro

#### Falled 9 Texte. 1-800

Nº 32. — L'Attente. — Les Fables de l'Arménien Vartan. — Les Récifs de coraux des montagnes du Jura. - Astronomie: Véritable forme de l'orbite terrestre, etc. — Père et Mère. — La Douceur et la Bonté. — Un Éteignoir du seizième siècle. N° 33. — Le Château de Fougères (Ille-et-Vi-

laine). — Le Chocolat au temps de Louis XIV. — Thomas Arnold; les Écoles anglaises (suite). — Cardenillo. — Châtiment des régicides. — Les Ennemis des livres (suite). — Ce que l'on fait d'une

plume d'oie (fin).

No 34. — L'Ours. — Une jeune bergère mongole. — M. Sylvestre. — Paysage, poésie espagnole du seizième siècle. — Un Contre-Sens séculaire passé à l'état de proverbe. - Musée de plâtres ou moulages. — Un Gentilhomme orfèvre. — Bienfaits de l'instruction et de la science. — Buste d'un Romain du Haut-Empire, bronze antique. - S'approcher les uns des autres pour se mieux connaî-

No 35. — Arc de triomphe à Naples. — Ascension du Popocatepetl à la recherche du soufre, en 1522. - La Diction, ou l'art de la lecture. - La Villeneuve (port de Brest). — John Foster (fin). —

Gymnastique à la campagne. — Conseils à un jeune homme. — Un Rayon de lumière. — Russie. - Marques de boulangers et de pâtissiers arabes.

#### Gravures.

No 32. - L'Attente, peinture par Anker. - Les Récifs de coraux des montagnes du Jura. — Astronomie (4 fig.). — Un Éteignoir du seizième siècle (collection de M. Delaharche).

(collection de M. Delanarche).

N° 33. — Le Château de Fougères. — Un dessin d'après Goya. — Ce que l'on fait d'une plume d'oie (fig. 7, 8 et 9).

N° 34. — L'Ours blanc. — Une École d'autrefois, composition et dessin d'Alfred Beau. — Plan proposé pour un Musée de plâtres ou moulages. — Tête de bronze antique (cabinet des médailles de

la Bibliothèque nationale). Nº 35. — Arc de triomphe d'Alphonse d'Aragon, dans le Castel-Nuovo, a Naples. — Fond du port de Brest, conduisant à Villeneuve. — Usine de la Villeneuve; Atelier pour le rayage des grosses pièces. — Marques de boulangers et de pâtissiers arabes (4 fig.).

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son Histoire de la guerre civile en Amérique. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opéartions militaires.

Éviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers ;

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur 6 heures minutes du matin.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SÉPTEMBRE 1875.																			
Valeurs au comptant.	Dern cour		Ha	usse	Bai	sse.	Valeurs au comptant.	Dern cour		Ha	usse	B	ilsse.	Valeurs au comptant.	Dern cour		Hau	1550	Baisse
3 %, jouissance décembre	66	62	, n	02	D	n	Socigén, de Crédit industriel et							Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715	n	,	n	⊋ 50
4 1/2 % jouiss, septembre.	96	»	D	10	1)	20		745	».	, »	Đ		6	Credit Mobilier esp., j. juillet.		50		0	9 9
5 % jouiss, novembre	104	25	D	05		N .	Crédit Mobilier	172	50	10	n	7	50	Société autrichienne. j. janv	613	75	1	25	D ))
Obligations du Trèsor, t. payé.	470	D		'n	7		Crédit foncier d'Autriche	550	D	3	75	9	n		r		1	1	
Dep. de la Seine, emprunt 1857	227	»	:2	a	n	».	Charentes, 400 fr. p. j. août	347	50		9	2	50	OBLIGATIONS.	I		1	- 1	2.5
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	477	50		u l	9		Est, jouissance nov	577	50	۵	8	- »	D		1	-	F		i i
- 1865, 4°/ <sub>0</sub>	500	10	5	»	9	50	Paris-Lyon-Mediterr., j. nov.	960	9	. »	n	2	50	Orléans	313	75		2.	
- 1869, 3°/ <sub>0</sub>	346	9	Ď	0	-1		Midi, jouissance juillet	696	25	2	50	, 10		Paris-Lyon-Méditerranée	313	. 8.		20	
- 1871, 3°/	323	75.	b	25	n	. 3	Nord, jouissance juillet	1175	•		· B	2	50	Est ,	310	n		3	n n
- 1875, 4 %	467	50	1	n	))		Orléans, jouissance octobre	903	75	0	- 0	- 1	25	Nord	316	50			u a
Banque de France, j. juillet	3865	. 30	1)	D.			Ouest, jouissance juillet, 65	620	, p	1.1	95	; D	3	Ouest	309	75		D	
Committee diagnominate i ands	000						Nr. 11 and to a tenter testil	1			-			Tage 25	000	e A	C Just C	1.1	1 . 30

1000

Etudes de M. ROBINEAU, notaire à Saumur, et de M' TAUREAU. notaire à Doné-la-Fontaine.

325

Comptoir d'escomple, j. août.

Creditagricole, 200 f. p. j. juill.

Credit Foncier colonial, 250 fr.

Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude de M. TAUREAU, Le dimanche 19 septembre 1875, à midi,

#### LES IMMEUBLES

Dont la désignation suit.

1. Une maison, située à la Chapelle-sous-Doué, commone de Douéla-Fontaine, rue d'Argenton.

2º Un morceau de pre, situe au Grand-Ormeau, commune de Doué, contenant 92 ares. 3º Un morceau de terre, situé au

anton des Buchèvres, commune de Doué, contenant 76 ares 3 cen-4: Un morceau de vigoe, situé au

canton de la Basse-Voie, commune de Doue, contenant 30 ares 12 cen-5. Huit ares 80 centiares de terre

et vigne, au canton de Fourchaux, commune de Doué. Etude de M. ROBINEAU, notaire

#### à Saumur. **ADJUDICATION**

En détail et par lots,

#### DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ETOILE

Situee à Grandfonds, commune

L'adjudication aura lieu sur la propriété, le dimanche 30 octobre 1875,

Cette propriété comprend : 1º Maison d'habitation et d'exploitation, avec jardins, terres et vignes y attenant.

2º Quatre hectares de vigne et terre, à la pièce de la Garenne. 5º Et divers morceaux de terre,

vigue et bois, d'une contenance d'environ 5 hectares. Toutes facilités de paiement.

On pourra trailer avant l'adjudicalion. S'adresser, soit à M. Epoudry, propriétaire à Brézé, soit à M' Robi-

NEAU, notaire à Saumur.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill. Compagnie parisienne du Gaz.

Société Immobilière, j. janv. . C. gén. Transatlantique, j. juill.

# A VENDRE

CONTROL AND DEL CONTROL DE LA Pour le 24 juin 1877,

# LE GRAND HOTEL

D'ANJOU Situé à Saumur, rue d'Orléans.

S'adresser à Me Robineau, notaire à Saumur.

Etude de M. ROBINEAU, notaire à Saumur.

#### AVENDRE

A L'AMIABLE,

#### JOLIE PETITE PROPRIET

Au Chapeau,

Commune de Saint-Lambert, Comprenant:

Maison d'habitation avec jardins et terrasse, cour et caves.

S'adresser à M. Jacot, négociant Saumur, rue d'Orléans, ou à M° Robineau, notaire. (450)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### AVENDRE

Ensemble ou séparément.

Commune de Dampierre, rue Morin.

1º Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.

2º Un jardin, bien affruité, contenant 12 ares. 5° Un clos de vigne blan-che, contenant 55 ares.

4º Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay. S'adresser audit nolaire.

Etude de M. LE BLAYE, notaire

#### WEINDER ME UNE MAISON

A Saumur, rue du Petit-Pre,

Composée de quatre pièces au rezde chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.

Revenu: 240 francs. - Mise à prix: 2,000 francs. S'adresser audit notaire.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### **ADJUDICATION**

Le dimanche 19 septembre 1875, à midi,

En l'étade de M. LE BLAYE, notaire

à Saumur,

## DES BIENS

Ci-après,

Dépendant de la succession de M. Jacques Leroux.

A Saint-Jacques, près la Levee-Neuve, en Saint-Lambert, une propriété, consistant en maison ayant deux chambres à feu, avec four, écurie, loiteries, grange, et 71 ares 50 centiares de terre labourable, assiée de vigne et d'arbres fruillers; le tout dans un ensemble, joignant M. Morillon, la ferme des Gagneries et la rue Saint-Jacques.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication, pour la totalité ou pour partie.

S'adresser audit notaire ou a M. Charles LEROUX, à Saumur, rue (404)Verte, nº 6.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

#### UNE MAISON

Servitudes et dépendances, avec ouche, 66 ares de ferre et boire; le tout situé à la Godelinière, commune de Saint-Lambert, occupé par les sieurs Têtedoie.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le 26 septembre 1875, à midi,

En l'étude de M. Ménouas, notaire,

#### NEUF PARCELLES DE TERRE

Situées commune de Souzay, une commune de Chace, deux commune de Saint-Cyr;

Le tout appartenant à M. Laboureau Duveau, de Varrains. Pour plus de détails, voir les placards affiches.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M' Ménouas, notaire.

#### A VENDRE

#### UN GLOS Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. VINSONNEAU, rue

de Bordeaux, nº 66. A CEDER OU A LOUER

#### UN MAGASIN DE PARAPLUIES

Rue du Portail-Louis, nº 52.

S'adresser à Mme veuve Picard-

# HOTEL

Rue de la Petite-Bilange A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

heures 8 minutes du matin, express-posie.

45 (s'arrête à Angers).

omnibus, omnibus, soir, express.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 houres 4 minutes du matin, omnibus-mirte.

solr, express-poste. Letrain d'Angera, quis'arrête à Saumur, arrive à 6.431.

A LOUER

#### Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de

A N. CD EJEC IR.

PRESENTEMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole

### AVENDRE

D'OCCASION ,

UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze couverts; UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 metre 30 sur 90 centimètres. S'adresser au bureau du journal.

#### A DEPARTMENT UN FOUDRE

D'une contenance d'envirou trenledeux barriques. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans , sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Rue de l'Hôtel - de - Ville, 17, à Saumur.

VELOUTI Poudre de Ris spéciale préparée au Biss PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Alle pat adherente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraichear materelle. Ch. FAY, Inventeur

Saumur, imprimerle de P. GODET.